



Etat-Civil

Décès

Serge HARLÉ, le 27 novembre 2016

Agenda

- Dimanche 8 Janvier : Vœux du Maire - Cérémonie nouveaux habitants Salle Paul Bourdon à 11 h 30
- Samedi 21 Janvier : Assemblée Générale des ACPG/CATM, salle Paul Bourdon de 16 h 00 à 19 h 00

Meilleurs voeux 2017

Mesdames Messieurs

TRES BONNE ANNEE A TOUS

En ce début d'année il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter au nom du conseil municipal, du personnel communal et en mon nom personnel, une excellente année 2017, pleine de bonheur, santé, d'heureuses rencontres et de réussite dans tous vos projets.

Bonne année à tous pleine de joie et de bonheur.

Jacques RABOUILLE

Cérémonie des voeux salle paul bourdon dimanche 8 janvier 2017 à 11 h 30

Téléthon 2016

Cette année, le Téléthon fêtait sa 30ème édition. A cette occasion, je tiens à remercier et féliciter tous les organisateurs ainsi que les participants qui ont contribué à la réussite de cette belle manifestation qui a permis à notre commune de récolter la somme de 6.676,97 € au profit de l'A.M.F. Téléthon.

Une fois de plus, la générosité de Beauval s'est exercée spontanément à travers de nombreuses activités et animations proposées par les différentes associations (Badminton, Tennis de Table, Judo, Batterie Fanfare, Moving, Ballon au poing, Majorettes, Tarot, l'association des écoliers, les parents élus, l'équipe enseignante, les élus solidaires avec le concours de la municipalité).

La fête aurait été pleinement réussie si j'avais pu citer l'ensemble des associations Beauvalaises notamment celles qui perçoivent une subvention communale.

C'est donc très amicalement, que j'adresse à toutes et à tous mes sincères félicitations et vous donne rendez-vous en 2017 avec toujours autant d'enthousiasme !

Cyrille VALOUR

Cabinet d'Ostéopathie

Thomas DENIS

Thomas DENIS, Ostéopathe D.O diplômé de l'Institut Supérieur d'ostéopathie de Lille (école reconnue et agréée par le Ministère de la Santé) pourra, à partir de Janvier 2017, vous recevoir sur rendez-vous au cabinet médical des Docteurs Dufetel et Cossart au 7 rue Charles Cagny à Beauval.

Pour prendre rendez-vous, appeler directement le 03 22 72 93 79 ou le 06 79 21 58 08

OSTÉOPATHE



DIRECTION REGIONALE DE PICARDIE SERVICE STATISTIQUE

ENQUETE STATISTIQUE SUR LES LOYERS ET LES CHARGES

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise, du 5 au 28 janvier 2017, une enquête sur les loyers et les charges.

L'enquête a pour objectifs d'évaluer l'évolution trimestrielle des loyers ; l'indice ainsi calculé est intégré à l'indice des prix à la consommation.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Gymnastique Volontaire

Les cours ont repris le 14 septembre tous les mercredis, hors vacances scolaires, à la salle Pierre Sueur :

- Step ou L I A à 19 h 30, gym de 20 h à 21 h, dans une très bonne ambiance.

Les séances sont ouvertes à tous, même en cours d'année. Le début d'année est le moment de prendre la résolution de bouger, d'être en forme, de garder la santé et le moral, les cours ne sont pas compliqués, 16 licenciés vous attendent !

Une animatrice très dynamique change un peu la routine : une demie heure de L I A (Low Impact Aérobie) alterne avec le step, chaque semaine utilisation d'haltères, d'élastiques, de ballons et de barres pendant la gym, sur une musique moderne.

Venez regarder, essayer gratuitement pour 2 cours,
Bonne année à tous, et tous en forme !



Renseignements 03 22 32 79 46
F. NICOLAY



RESUME COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 05/12/2016

Tous présents sauf M. PETIT Jacques représenté par Mme SARA Micheline, Mme FONTAINE Elodie représentée par M. RABOUILLE Jacques, Mme SARA Camille représentée par Mme LEMAIRE Janine, Mme FLON Sandra représentée par M. LEGRAND Joël, Mme LIEVRE Sophie représentée par M. LUCAS Pierre

Mme Corine CONTET a été élue secrétaire de séance. Le compte rendu du 20 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Demande de subvention du Réseau d'Education Prioritaire Beauval Doullens

Le Conseil Municipal décide par 15 voix, 3 abstentions et 1 voix contre d'attribuer la somme de 500.00 € au Réseau d'Education Prioritaire Beauval Doullens.

Prise de compétence « aide à la personne : portage repas, aide à domicile, téléalarme », par la Communauté de Communes du Doullennais

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la prise de compétence « Aide à la personne : portage repas, aide à domicile, téléalarme » par le Communauté de Communes du Doullennais.

Nom et siège du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Bernavillois Bocage Hallue et du Doullennais

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Bernavillois, Bocage-Hallue et du Doullennais, sera dénommé « Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie », et de fixer le siège du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Bernavillois, Bocage-Hallue et du Doullennais, à DOULLENS (80600) - AGORA - 2 rue des Sœurs Grises.

Nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Bernavillois Bocage Hallue et du Doullennais - Composition de l'organe délibérant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la gouvernance, et notamment la composition de l'organe délibérant du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Bernavillois, Bocage-Hallue et du Doullennais soit fixée selon la règle de droit commun.

Election des conseillers communautaires

La nouvelle répartition des sièges du futur EPCI issu de la fusion des Communautés de Communes du Bernavillois, du Bocage-Hallue et du Doullennais, entraîne une variation du nombre de représentants dans certaines communes. Beauval voit le nombre de ses conseillers communautaires passer de 6 à 4.

Les listes doivent être constituées entre les conseillers communautaires sortants, puis le conseil municipal doit procéder à une élection à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Deux listes sont déposées: liste conduite par M. RABOUILLE Jacques, liste conduite par M. THUILIER Bernard.

M. RABOUILLE Jacques, Mme CONTET Corine, Mme SARA Micheline, M. VALOUR Cyrille sont élus conseillers communautaires.

Désignation d'un représentant et d'un suppléant pour la CLETC (Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges)

Le Conseil Municipal désigne par 16 pour et 3 abstentions M. VALOUR Cyrille, délégué titulaire de la CLETC, Mme CONTET Corine, déléguée suppléante de la CLETC.

Contribution des eaux pluviales

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la contribution des eaux pluviales à 0 €, et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

Autorisation de signature d'une convention « Mission technique dans le domaine de l'assainissement collectif » avec AMEVA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la nouvelle convention avec AMEVA.

Autorisation de signature du contrat de prestations de services avec la SACPA

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le nouveau contrat avec la SACPA.

Attribution d'un numéro de voirie rue Pierre Villain parcelle AL 195

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le numéro 32 à la parcelle AL 195 située rue Pierre Villain à BEAUVVAL.

Autorisation de signature d'un contrat avec le SIAEP pour l'exécution des contrôles de conformité des branchements assainissement et des installations intérieures dans le cas de cessions, de constructions ou de rénovations d'immeubles.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la contrat avec SIAP du Doullennais et environs.

Autorisation d'encaisser les chèques relatifs au repas de Noël des Aînés

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire ou son représentant à encaisser les chèques relatifs au règlement des repas de Noël des aînés.

Rétrocession par la Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens Picardie de la voirie cadastrée ZV 127, 109, 114, 107, 95, 112 et AA 289

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la rétrocession au prix de l'euro symbolique des parcelles ZV 127, 109, 114, 107, 95, 112 et AA 289 formant voirie Zone du Rouval à BEAUVVAL, les frais étant à la charge de la CCI Amiens Picardie, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Désaffectation des locaux de l'ancienne école maternelle centre et de l'ancienne école primaire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la désaffectation des bâtiments scolaires situés 6 rue de Créqui à Beauval, cadastré AI 59 et 14 ter rue des Ecoles à Beauval cadastré AC 73.

Contrat d'assurance des risques statutaires - Lancement de la procédure de renouvellement

Décision à l'unanimité : La commune de Beauval et son service des eaux chargent le Centre de Gestion de négocier un contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

Remplacement de la porte d'entrée du 23 rue Charles Saint (ancien presbytère)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de faire procéder au remplacement de la porte d'entrée de l'ancien presbytère, 23 rue Charles Saint à BEAUVVAL par l'entreprise BARBIER..

Location de barrière - tarif

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il souhaite louer les barrières de la commune lorsque que celles-ci sont immobilisées sur un lieu pour une durée supérieure ou égale à 1 mois. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de location de la barrière à 10 € TTC le mois.

Décisions modificatives Commune

Écritures comptables relatives au rattachement de frais d'études à des travaux (Construction d'un groupe scolaire) par opération d'ordre non budgétaire à la demande de la Trésorerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à prendre les décisions modificatives énumérées.

Compte rendu intégral affiché en Mairie et visible sur le site www.beauval.fr

La Fraternelle



Beauvalois, Beauvaloises,

Le 15 octobre dernier s'est déroulé l'assemblée générale du club de ballon au poing pour annoncer le bilan sportif et financier de l'exercice 2015-2016, dans une ambiance très conviviale. Lors de cette réunion en présence de Mr Cyrille VALOUR (adjoint aux sports), le renouvellement du bureau a eu lieu.

Suite à ces votes, le nouveau bureau du club est composé de Mr Jean-François NIQUET Président, Mr Cyril DELANNOY secrétaire et Mr Freddy HALATTRE trésorier. Tous élus à l'unanimité.

Mme Colette CAZIER reste présidente d'honneur de notre club.

Ce 25 novembre, les champions Beauvalois (l'équipe de cadet et benjamin), se sont vus remettre par les Elus Solidaires un ballon de ballon au poing cadet chacun et pour les Benjamins une belle petite coupe. Les 4 finalistes poing d'or, Clément PETIT, Adrien DELHOMMELLE, Cédric DERNY et David ASSELOT, ont eu pour récompense un ballon chacun.

Nos entraîneurs, Jean-François NIQUET et Bruno DELHOMMELLE, ont reçu un panier garni pour leur travail, récompensé par un titre de champion.

Un très grand MERCI aux élus solidaires pour tous ces présents offerts à nos athlètes.

Le club de ballon au poing de BEAUVAL remercie également toutes les personnes qui sont venues apporter, même le temps d'un instant, leur soutien lors du week-end du TELETHON qui s'est déroulé à la salle Pierre Sueur en présence de nombreuses associations.

La FRATERNELLE présente à tous et toutes, tous ses voeux de bonheur et de sympathie pour les fêtes de fin d'années et la nouvelle année à venir.

A bientôt.

Le secrétaire, Cyril DELANNOY



Repas de Noël des enfants de l'école

Le repas de Noël du 15 Décembre 2016 à l'école du Valençon fut un succès.
Merci au personnel de la cantine et aux bénévoles.

Micheline SARA



SMIRTOM
du Plateau Picard Nord

CALENDRIER 2017 DE COLLECTE

BEAUVAL

Vos jours de collecte

Ordures Ménagères (OM) : MARDI

Tri Sélectif (TS) : LUNDI

En raison de jours fériés, certains jours de collecte pourront être modifiés. Reportez-vous au calendrier.

CONSEILS

- Sortir les bacs la veille ou 2 jours avant les jours de collecte
- Présenter les bacs propres face à la route
- Nécessaire d'afficher un bon de tri manuscrit couleur
- Apporter les sacs poubelle pour les matériaux, odeurs et sacs à ordures, ces sacs ne sont pas collectés
- Respecter les consignes de tri indiquées ci-dessous
- Apporter les déchets dangereux, dans des détoniques

BAC A ORDURES MENAGERES

- Déchets résiduels
- Au moindre doute, je jette le déchet dans la poubelle à ordures ménagères

DEPOSER vos RESIDUELS DANS LE BAC DE VOSSEUS RECHAUFFES

- boîtes en carton
- boîtes en métal
- boîtes en verre
- boîtes en plastique
- boîtes en aluminium
- boîtes en acier
- boîtes en bois
- boîtes en fer
- boîtes en zinc
- boîtes en cuivre
- boîtes en nickel
- boîtes en titane
- boîtes en cobalt
- boîtes en manganèse
- boîtes en silicium
- boîtes en germanium
- boîtes en sélénium
- boîtes en tellure
- boîtes en vanadium
- boîtes en niobium
- boîtes en tantale
- boîtes en molybdène
- boîtes en ruthénium
- boîtes en rhénium
- boîtes en osmium
- boîtes en platine
- boîtes en iridium
- boîtes en platinoïde
- boîtes en mercure
- boîtes en cadmium
- boîtes en zinc
- boîtes en aluminium
- boîtes en fer
- boîtes en acier
- boîtes en bois
- boîtes en verre
- boîtes en plastique
- boîtes en papier
- boîtes en carton
- boîtes en métal
- boîtes en céramique
- boîtes en cément
- boîtes en plâtre
- boîtes en gypse
- boîtes en argile
- boîtes en terre cuite
- boîtes en pierre
- boîtes en verre
- boîtes en plastique
- boîtes en papier
- boîtes en carton
- boîtes en métal
- boîtes en céramique
- boîtes en cément
- boîtes en plâtre
- boîtes en gypse
- boîtes en argile
- boîtes en terre cuite
- boîtes en pierre

Liste disponible sur www.ecotic.fr

LE VERRE

- Bouteilles
- Bocaux
- Plats en verre

PAS DE VERRES NI DE VITRES

DECHETS VERRES

- Tombes de pelouse
- Feuilles
- Branchages

SMIRTOM DU PLATEAU PICARD NORD

Rue de Fossé Saintgoux
80400 DOUILLENS
Tel : 03.22.32.01.63
Site Web : www.smirtom-picard.fr
Email : contact@smirtom-picard.fr

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 D FERIE	1 M	1 M	1 S	1 L FERIE	1 J
2 L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V
3 M	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S
4 J	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D
5 M	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L FERIE
6 J	6 L	6 L	6 M	6 S	6 M
7 V	7 M	7 M	7 J	7 D	7 M
8 D	8 M	8 M	8 V	8 L FERIE	8 J
9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V
10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D
12 J	12 D	12 D	12 V	12 V	12 L
13 V	13 L	13 L	13 M	13 S	13 M
14 D	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M
15 M	15 M	15 M	15 S	15 L	15 V
16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 Y
17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S
25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D
26 V	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M
28 D	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M
29 L	29 J	29 J	29 M	29 L	29 J
30 M	30 V	30 V	30 D	30 M	30 V
31 M	31 J	31 J	31 M	31 M	31 V

BAC A COUVERCLE JAUNE

- Tous les emballages plastiques se recyclent (foto de yaourt, films & barquettes)
- plastiques, polystyrène alimentaire)
- Bouteilles et flacons en plastique
- Cartonnettes
- Briques alimentaires
- Boîtes et contenants métalliques
- Prospectus
- Journaux
- Magazines
- Papier de bureau/brique

METTRE EN VRAC DANS VOTRE BAC

FLESSELLES ET SAINT-OUEN

(07.52.03.02.42 et 07.52.03.03.13)
Le lundi : FERMEE
Le mardi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le jeudi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Le samedi : de 10 h à 18 h sans interruption

BERNAVILLE

(07.52.02.18.55)
Le lundi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le mardi : FERMEE
Le mercredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le jeudi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Le samedi : de 10 h à 18 h sans interruption

DOUILLENS

(03.22.32.80.77)
Le lundi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le mardi : de 14 h à 18 h
Le mercredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
Le jeudi : FERMEE
Le vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 19 h
Le samedi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

PAS-EN-ARTOIS

(07.71.92.17.52)
Le lundi : de 14 h à 18 h
Le mardi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le mercredi : FERMEE
Le jeudi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
Le vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h
Le samedi : de 10 h à 18 h sans interruption

CINQ DECHETTERIES